

COMMUNIQUE DE PRESSE



St Ouen, le 12 Janvier 2010

Assistance et dépannage remorquage **La F.N.AA reçoit un soutien inconditionnel de la DGCCRF**

La Branche dépannage-remorquage de la F.N.AA dénonçait depuis plusieurs années des pratiques inacceptables de certaines sociétés d'assistance, devenues les principaux donneurs d'ordre des professionnels dans le domaine du dépannage hors autoroutes. Il était notamment fait état de problématiques d'accès au marché du dépannage-remorquage, d'abus de dépendance économique et de rentabilité. Après avoir engagé sans succès des discussions avec les sociétés d'assistance, les élus de la F.N.AA se sont alors tournés vers les pouvoirs publics.

Faisant suite à ces nombreuses démarches auprès du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, pour clarifier la situation entre assistants et dépanneurs, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), dans un courrier daté du 5 janvier 2010, vient d'informer F.N.AA qu'elle a adressé aux assistants une demande de modification des pratiques actuelles.

C'est sur la base d'une enquête menée par la DGCCRF durant le troisième trimestre 2008 auprès de 240 entreprises de dépannage-remorquage, visant à faire un bilan du secteur et des relations entre assistants et dépanneurs, qu'il en ressort les points principaux suivants :

- L'activité est dépendante des agréments qui sont des conditions incontournables pour s'assurer un volume sensible d'activité. A cela s'ajoute la puissance de négociation des assistants. Il est donc nécessaire pour ces derniers de respecter les règles de l'article L. 420.2 du Code du commerce.
- Pour la conclusion ou la reconduction d'un agrément, le dépanneur doit accepter les conditions tarifaires imposées par l'assistant. Dans le cas contraire, il y a souvent rupture brutale des relations commerciales, généralement sans préavis, ce qui représente un déséquilibre commercial.
- Une majorité de conventions prévoient la fourniture de services non rémunérés comme le gardiennage des véhicules pendant les 15 premiers jours ou le prêt d'un véhicule de remplacement sans contrepartie pour le dépanneur, ce qui est nuisible à la rentabilité des entreprises.

Ainsi, si les dépanneurs sont dans la quasi-totalité des cas parfaitement transparents vis-à-vis des consommateurs, il n'en va pas de même pour les assistants qui sont dans une position dominante, favorisant une situation d'abus de dépendance économique.

La DGCCRF vient donc d'adresser ce constat aux assistants, en les invitant à prendre en considération toutes les remarques faites et à définir les évolutions nécessaires pour assurer désormais un équilibre contractuel. Ils ont maintenant **trois mois pour proposer une modification des pratiques actuelles**. A titre d'exemple, la DGCCRF leur a adressé en complément la Charte signée entre les assureurs et les carrossiers, qui peut représenter une base de travail.



La DGCCRF a également demandé à la F.N.AA sa contribution en lui laissant le délai utile pour interroger ses adhérents et rendre compte des évolutions constatées grâce à cette démarche. Dans ce dossier, la F.NAA s'assurera particulièrement que les règles commerciales seront appliquées avec justesse et transparence et que les exigences imposées par les assistants correspondent à des contreparties réelles accordées aux dépanneurs.

Contacts presse

F.N.A.A / Aliou SOW - Secrétaire Général / 01 40 11 99 04 / aliou.sow@fna.fr

ACTION MEDIA / Anne COPEY / 01 41 99 92 33 / a.copey@actionmedia.fr

Retrouvez toutes les informations et actions de la F.N.A.A sur son site : <http://www.fna.fr/>